

L'Office de Tourisme décline toute responsabilité quant aux indications et descriptifs donnés par les propriétaires, et/ou d'éventuelles fautes de frappe dans cette liste. Les informations apparaissant dans les annonces correspondent à celles transmises par les bailleurs. **Les logements n'ont pas été visités par l'office de tourisme et ne font pas partis des hébergements touristiques inscrits à l'OT.**

Par ailleurs, un contrat de location vous engage ainsi que le bailleur. Locataire et propriétaire bailleur ont des droits et des obligations. Notamment, le propriétaire bailleur a l'obligation de fournir au locataire un **DPE de moins de 10 ans et classé de A à F** (de A à E en 2028).

Pensez à solliciter les bailleurs sociaux, les agences immobilières et les sites internet spécialisés. Afin d'effectuer vos recherches sur internet, des postes informatiques sont disponibles à la MSAP Maison des Services Au Public, au CLAJ Centre Loisirs Animation Jeunesse du Poher et à la bibliothèque de Carhaix.

MAISONS/APPARTEMENTS SOCIAUX : Les sociétés HLM proposent aussi bien des appartements que des maisons. Faites vos recherches sur leurs sites web et surtout prenez rdv au CCAS Centre Communal d'Action Sociale en Mairie pour monter votre dossier.

Secteurs	Offices HLM
Bretagne	https://www.aiguillon-construction.fr/
Communes du 29, 56, 22	https://www.armorique-habitat.fr/devenir-locataire
Communes du 29	https://www.finisterehabitat.fr/location
Communes du 22	http://www.cotesdarmorhabitat.com/
Communes du 22	https://tah-location.bzh/

MAISONS :

Adresse	Descriptif	Coordonnées propriétaire	Loyer/mois	DPE	Dispo
Carhaix, 69 Kergaurant	63 m2. RDC : pièce avec cuisine/séjour/salle à manger, salle de bain avec douche, wc, buanderie. Etage : 2 chambres. Chauff élec. Jardin	Lorient Philippe : 02 98 93 70 83 06 29 71 16 10 lorient.catherineetphilippe@orange.fr	680 €	E	05/02/25

L'Office de Tourisme décline toute responsabilité quant aux indications et descriptifs donnés par les propriétaires, et/ou d'éventuelles fautes de frappe dans cette liste. Les informations apparaissant dans les annonces correspondent à celles transmises par les bailleurs. **Les logements n'ont pas été visités par l'office de tourisme et ne font pas partis des hébergements touristiques inscrits à l'OT.**

Par ailleurs, un contrat de location vous engage ainsi que le bailleur. Locataire et propriétaire bailleur ont des droits et des obligations. Notamment, le propriétaire bailleur a l'obligation de fournir au locataire un **DPE de moins de 10 ans et classé de A à F** (de A à E en 2028).

APPARTEMENTS :

Adresse	Descriptif	Coordonnées propriétaire	Loyer/mois	DPE	Dispo
Carhaix, 1 bis place du Champ de Foire	Appartement T2 (2pièces) en centre-ville, dans un endroit calme et sécurisé, 47m ² , cuisine, salle à manger, sdbdouche, wc et 1 chambre pour location longue durée ; photos sur demande Visite possible après acceptation de votre dossier. Le dossier doit comprendre : la carte d'identité, vos 3 derniers bulletins de salaire et votre avis d'imposition 2023.	Madame Maria LE GOUZE Philippe jesusmaria@hotmail.fr 06 33 01 90 30	Loyer 500 euros et 30 euros de charges	C, valable jusqu'au 16 décembre 2034	Dès le 15/01/2025

STUDIOS :

Adresse	Descriptif	Coordonnées propriétaire	Loyer/mois	DPE	Dispo
/	/	/	/	/	/

BUREAUX – LOCAUX PROFESSIONNELS

Adresse	Descriptif	Coordonnées propriétaire	Loyer/mois	DPE	Dispo
/	/	/	/	/	/

Liens utiles	
http://www.pohetourisme.bzh/accueil_pohetourisme	Cartes du Poher, services, projets...
http://www.ville-carhaix.bzh/accueil_carhaix	Nouveautés locales, informations pratiques...
https://www.adil29.org/	Association départementale de l'information sur le logement, pour locataires et propriétaires : permanences à Carhaix

L'Office de Tourisme décline toute responsabilité quant aux indications et descriptifs donnés par les propriétaires, et/ou d'éventuelles fautes de frappe dans cette liste. Les informations apparaissant dans les annonces correspondent à celles transmises par les bailleurs.
Les logements n'ont pas été visités par l'office de tourisme et ne font pas partis des hébergements touristiques inscrits à l'OT.

Par ailleurs, un contrat de location vous engage ainsi que le bailleur. Locataire et propriétaire bailleur ont des droits et des obligations. Notamment, le propriétaire bailleur a l'obligation de fournir au locataire un **DPE de moins de 10 ans et classé de A à F** (de A à E en 2028).

<https://www.carhaixpohertourisme.bzh/sejourner/pratique/>

Informations nouveaux arrivants

<https://www.payscob.bzh/>

Informations nouveaux arrivants